



MAISON
WALLONNE
DE LA PÊCHE



LE PÊCHEUR BELGE

Activités liées à la pêche récréative – COVID-19

Communiqué

Dans la soirée du 12 mars 2020, le Conseil National de Sécurité (CNS) a décidé de renforcer le dispositif existant par des mesures de distanciation sociale ayant pour objectif d'endiguer la propagation de l'épidémie. Ces mesures seront d'application à partir de vendredi 13 mars 2020 à minuit jusqu'au 3 avril inclus.

L'activité récréative qu'est la pêche est également concernée par ces mesures lorsqu'elle donne lieu à des rassemblements de personnes. Toutes les activités de pêche regroupant plusieurs personnes sont donc interdites jusqu'au 3 avril inclus : concours, stages, brocantes, compétitions diverses, activités d'initiation à la pêche, etc.

En ce qui concerne l'ouverture de la pêche de la truite fixée au samedi 21 mars 2020, celle-ci fait habituellement l'objet d'événements spécifiques, de rassemblements et/ou de festivités destinés à marquer cette date phare pour les pêcheurs en Wallonie. Ces activités étant de nature à favoriser la promiscuité d'un nombre plus ou moins important de pêcheurs, elles présentent elles aussi un risque non négligeable de propagation du virus COVID-19. Pour rencontrer les objectifs définis par le CNS et dans le respect des dispositions fixées par celui-ci, tous les événements prévus à cette occasion sont donc annulés également, quels que soient leur taille et leur caractère public ou privé.

En revanche, la réglementation en vigueur en matière de pêche récréative n'ayant pas fait l'objet de modification, la pêche des espèces du groupe 3 restera possible à partir du samedi 21 mars 2020 dans le respect des dispositions légales en vigueur dans les différentes zones d'eaux. En d'autres termes, la date de l'ouverture de la pêche de la truite n'est pas concernée par les mesures prises par le CNS.

La situation étant évaluée au jour le jour, toute mesure susceptible d'impacter la pratique de la pêche en Wallonie fera l'objet d'un prochain communiqué.

Informations :

MAISON WALLONNE DE LA PÊCHE ASBL
Rue Lucien Namêche 10
5000 Namur
081/411.570
info@maisondelapeche.be

**FÉDÉRATION SPORTIVE DE PÊCHEURS
FRANCOPHONES DE BELGIQUE
LE PÊCHEUR BELGE**
Rue Lucien Namêche 10
5000 Namur
081/413.491
lepecheurbelge@skynet.be